

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 24 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 18 juin 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Aube, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Marie-Odile TAVERNIER a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	42
VOTANTS	53

CONVOCACTION

Datée	du 18/06/21
Affichée	du 18/06/21

OBJET

Création et désignation des
membres de la commission de
contrôle financier

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Geneviève HOLTZAPPEL, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Maïté GRANDCLÈRE, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Nicole MOUGEL, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

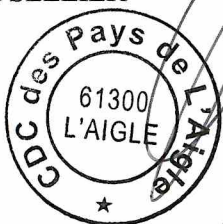
Pouvoirs : Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Christian BARBIER a donné pouvoir à Maïté GRANDCLÈRE
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Véronique LOUWAGIE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Eric ZO
André LAMONTAGNE a donné pouvoir à Christine LEBRETON

Représentés : Dominique NETZER représenté par Geneviève HOLTZAPPEL
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Absents : Pascal SUARD
Hubert GORET

Acte rendu exécutoire après
publication le 30 juin 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que toute collectivité ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement, est tenue de constituer une Commission de Contrôle Financier (CCF) chargée d'examiner les comptes détaillés de toute entreprise liée à la collectivité par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques.

Les contrats de délégation de service public, concessions, affermagés et régie intéressée sont visés par ce contrôle. Ils comprennent généralement des clauses relatives au contrôle du délégataire par le délégant.

Même en l'absence de ces clauses, la collectivité doit :

- mettre en place une commission de contrôle financier
- contrôler annuellement les comptes produits par le délégataire
- joindre les rapports de contrôle aux comptes de la collectivité

Composition de la CCF

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe, par délibération, la composition de cette commission.

Mission de la CCF

La CCF doit établir un rapport écrit annuel pour chaque convention soumise à son contrôle qui doit porter sur :

- 1) les opérations financières entre la collectivité et son contractant
- 2) l'équilibre financier du contrat à travers la vérification des comptes détaillés de l'exécution de la convention

Ce contrôle peut être exercé sur place et sur pièces et porte sur les comptes détaillés des opérations menées par l'entreprise.

Acte rendu exécutoire après
publication le 30 juin 2021

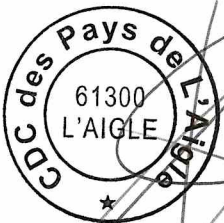
- Vu les articles R2222-1 à R2222-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité d'instituer une Commission de Contrôle Financier

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la création de la Commission de Contrôle Financier
- **FIXE** le nombre de membres composant cette commission à 6 élus
- **DESIGNE** à la commission de contrôle financier :
 - Jean SELLIER
 - Philippe VAN-HOORNE
 - Michel LE GLAUNEC
 - François BRIZARD
 - Serge GODARD
 - Paule KLYMKO

VOTE : UNANIMITÉ

Le Président,
Jean SELLIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Page 2 sur 2

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210624-2021-06-24-127-DE
Date de télétransmission : 30/06/2021
Date de réception préfecture : 30/06/2021